

DEVENEZ

DIRECTEUR DES SOINS

Vous êtes actuellement cadre de santé ou cadre supérieur de santé ? Vous souhaitez porter des organisations de soins performantes ? Vous souhaitez répondre au mieux aux besoins des patients et de leur famille ?

DES MISSIONS ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTS LIEUX D'EXERCICE

Dans les établissements hospitaliers (établissements publics de santé; groupements hospitaliers de territoire; groupements de coopération sociale ou médico-sociales; EHPAD ; maisons de retraite publiques):

- Coordination générale et direction de l'une ou plusieurs activités selon la taille des établissements : soins infirmiers, médicotechniques ou de rééducation
- Réalisation de missions ou d'études ou de la coordination d'études dans le champ sanitaire, social, médico-social.

Dans un institut de formation:

- Direction d'un institut préparant aux professions paramédicales ou de formation de cadres de santé
- Coordinateur général de plusieurs instituts de formation

Dans une ARS ou à la direction générale de l'offre de soins:

- Conseiller technique
- Conseiller pédagogique régional

LIEUX D'EXERCICE

- Établissements hospitaliers
- Instituts de formation
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Direction générale de l'offre de soins

ATOUS DU MÉTIER

- Possibilité d'assumer rapidement des responsabilités
- Naviguer au quotidien entre le stratégique et le terrain
- Un solide sentiment d'utilité
- L'opportunité de proposer aux patients des soins pertinents, sécurisés et de qualité
- Une grande proximité avec de nombreux acteurs

QUALITÉS REQUISES

- Une volonté de porter la qualité des soins et la parole du patient au plus haut de la gouvernance hospitalière
- Le sens de l'écoute et de l'empathie
- L'aptitude à l'amélioration permanente de la qualité et de la sécurité des prises en charge
- Une aptitude à travailler avec de nombreux acteurs internes et externes
- Des compétences managériales
- Des compétences en matière de stratégie, de communication et de coordination

CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

- **CONCOURS EXTERNE**: Être titulaire du diplôme de cadre de santé et avoir exercé une profession infirmière, médicotechnique ou de rééducation pendant au moins 10 ans, dont 5 ans d'équivalent temps plein en qualité de cadre.
- **CONCOURS INTERNE**: Être membre du corps des cadres de santé ou des cadres de santé paramédicaux et justifier au 1er janvier de l'année du concours de 5 ans au moins de services publics dans l'un de ces corps.

La scolarité comme élève directeur des soins à l'École des hautes études en santé publique donne lieu à une rémunération minimum brute mensuelle de 2 446,11 €.

LE CONCOURS

ADMISSIBILITÉ

(Épreuves écrites)

1/ Une note de synthèse, à partir d'un cas concret relatif à la conception, l'organisation et l'évolution des soins et/ou à la formation des futurs professionnels de soins infirmiers, médicotextoniques ou de rééducation.

Durée: 5 heures - Coefficient 4

2/ Composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des politiques mises en oeuvre dans le domaine sanitaire et social, en France et en Europe.

Durée: 4 heures - Coefficient 3

ADMISSION

(Épreuves orales)

1/ Entretien avec le jury destiné à apprécier le projet professionnel du candidat sur la base de ses titres, travaux, attestations et expériences professionnelles ainsi que son potentiel managérial et sa motivation à exercer ses futures fonctions de directeur des soins.

Durée : 30 minutes - Coefficient 5

2/ Interrogation sur un sujet de droit hospitalier tiré au sort par le candidat.

Durée : 20 minutes - Coefficient 2

3/ Interrogation sur un sujet, tiré au sort par le candidat, portant, soit sur une question de management et de gestion hospitalière, soit sur une question de soins et santé publique.

Durée : 20 minutes - Coefficient 2



RENSEIGNEMENTS

Centre National de Gestion : www.cng.sante.fr

Téléphone: 01 77 35 61 00

Adresse: cng-concours.administratifs@sante.gouv.fr
